

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Engagements de la Chambre d'Agriculture du Loiret

Les prestations sont réalisées dans le respect du code éthique consultable sur le site internet www.loiret.chambagri.fr ou envoyé au client à sa demande.

La Chambre d'Agriculture s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour réaliser la mission retenue par le bénéficiaire dans le délai convenu,
- à réaliser la prestation dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur,
- à ne pas divulguer à l'extérieur sauf accord du client les informations personnelles contenues dans les dossiers,
- à ne mentionner aucune information nominative dans les études collectives pouvant faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats obtenus suite à la prestation.

Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage :

- à fournir dans les délais convenus toutes les informations requises sans omettre de mentionner toutes les données nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- à remettre dans les délais convenus tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation,
- à autoriser la Chambre d'Agriculture à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation,
- à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de la prestation (démarche administrative, appel à un expert, étude complémentaire...),
- à régler le montant de cette prestation selon le devis et les modalités indiqués ci-dessous,
- à respecter les engagements précisés sur le présent contrat et sur la(les) fiche(s) annexée(s).

Responsabilités

La Chambre d'Agriculture du Loiret ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.

Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un accord ou un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû, même en cas de refus ou d'avis défavorable. Le client ne pourra se prévaloir d'un défaut de conseil.

Données personnelles

Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec ses partenaires.

Nos bases de données sont déclarées à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Conditions générales

Toute modification au contrat ou toute dérogation aux conditions générales fera l'objet d'un avenant.

Si, au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours ou heures supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le client par écrit. Si accord du client, un avenant au contrat de prestation est signé entre les deux parties.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera réglé par la juridiction compétente.

Conditions de résiliation

Dans le cas où le demandeur serait amené à interrompre la prestation en cours de réalisation, celui-ci s'engage à régler les frais engagés. Une facturation sera effectuée au prorata du temps passé et des frais engagés.

Dans le cas où la Chambre d'agriculture ne pourrait réaliser la prestation selon les termes du contrat pour des raisons extérieures à son fonctionnement, elle s'engage à informer le demandeur le plus tôt possible et dans le cas d'interruption de la prestation, seul le temps passé sera facturé.

Conditions de règlement

Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé.

Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.